



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## financement

Question écrite n° 110570

### Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le plan « défense deuxième chance » présenté en octobre 2005. Créé dans le but de donner aux jeunes en difficulté des perspectives d'avenir concrètes, ce programme semble tenir ses promesses et produire des résultats encourageants. Il lui demande de bien vouloir lui faire parvenir une évaluation du plan « deuxième chance » en lui faisant connaître le nombre de centres ouverts ou qui seront ouverts à l'issue de l'année 2006, le nombre de jeunes concernés par ce dispositif et les résultats espérés et obtenus en termes de remplacement professionnel.

### Texte de la réponse

Le dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, « Défense 2e chance », créé par le ministère de la défense à l'été 2005, est géré par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe). A la fin de l'année 2006, une vingtaine de centres sera en fonctionnement et aura permis à plus de 3 000 jeunes de bénéficier du dispositif mis en place. Les ouvertures se poursuivront tout au long des années 2007, puis 2008. Au total, l'ouverture d'une soixantaine d'établissements de formation « Défense 2e chance » est programmée sur l'ensemble du territoire. La capacité d'accueil offerte devrait atteindre environ 20 000 places. Les résultats obtenus par les premières promotions de jeunes issus des centres de Montry et de Montlhéry sont probants : 95 % d'entre eux ont obtenu le CFG (un tiers des volontaires étaient initialement illettrés) et 80 % ont suivi une formation qualifiante ou diplômante (modules de CAP, certificats de qualification professionnelle). A ce jour, 90 % des volontaires qui ont achevé leur cursus ont soit trouvé un emploi, soit intégré un dispositif de formation professionnelle en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) ou classique (CAP...). Les entreprises témoignent donc d'un véritable intérêt pour le programme « Défense 2e chance » comme le montrent les nombreuses conventions déjà signées avec les fédérations professionnelles (du bâtiment et des travaux publics, des transports, de l'hôtellerie...), les grandes entreprises publiques ou privées et les petites et moyennes entreprises locales. De nombreuses collectivités locales ont marqué leur soutien à ce projet, qui suscite le plus souvent un large consensus local.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Reitzer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110570

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 2006, page 12048

**Réponse publiée le** : 26 décembre 2006, page 13613